

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE BUNGALOWS
ET ACTIONNAIRES DE LA SOCNAT USAGERS DU CENTRE HELIO-MARIN DE MONTALIVET
(Association Loi 1^{er} Juillet 1901, Sous-Préfecture Lesparre 27.7.61, Mod. JO 18.10.85 n° 4/00362)

Président : Christian SIMON, 22 Avenue FOCH, 94160-SAINTE-MANDE (FRANCE) 06.09.92.44.72 - ou Floride 31
Vice-présidente (pour tout courrier) : Jocelyne BREANT 34 rue de Pontet, 33250 PAUILLAC
Site APB : www.apb-montalivet.fr

Saint Mandé le 27 janvier 2010

Chers adhérents et amis naturistes,

A l'aube de cette nouvelle année, toute l'équipe de l'APB vous présente ses meilleurs vœux : bonheur, santé, réussite dans tous vos projets et NATUREL(LEMENT) beaucoup de joies au CHM.
Ci-joint également les dernières nouvelles.

1. Les procédures en cours APB et autres procédures:

- Û Appel concernant le cahier des charges et les travaux d'assainissement : l'affaire a été renvoyée en mars pour plaidoirie ;
- Û Contestation de l'augmentation des tarifs 2006 : en attente d'une audience de procédure.
- Û Le pourvoi en cassation introduit par D.VACHER contre l'arrêt de la CA de Bordeaux qui a confirmé le jugement de condamnation et a aggravé pour parties les condamnations pécuniaires, a été rejeté. Le syndicat va en tirer les conclusions qui s'imposent.

2. Cahier des charges : le Cahier des Charges a été à 90% re-rédigé. En effet les relations entre l'APB et la SOCNAT, aussi bien avec F. CROS que D. VACHER, se sont maintenant normalisées, ce qui a permis de faire avancer une négociation constructive pour notre avenir et surtout pour garantir nos droits.

Des clauses essentielles ont été re-écrites : **indexation des redevances sur des indices INSEE** (ce qui exclue toute possibilité à l'avenir d'augmentation intempestive), renforcement des droits pour les héritiers, **protection du droit d'usage de parcelle**. L'achat d'une carte de nuitées dont le coût est nettement inférieur à la tarification du « séjour chez », des heures de visite d'amis pour une journée sont dorénavant et déjà en vigueur.

Le **listage des principales charges** incombant aux propriétaires réparties avec celles incombant à la SOCNAT n'est pas encore totalement achevé, et nous devons à nouveau nous rencontrer avec D. VACHER d'ici quelques semaines pour le boucler.

Nous pensons pouvoir vous donner une version définitive ce printemps du nouveau Cahier des charges, dès que les avocats (celui de la SOCNAT et celui de l'APB) en auront donné leur accord.

Ce qui explique notamment que les deux procédures soient en attente.

3. Tarification 2010 : vous avez pu constater que la redevance annuelle pour 2010 n'a augmenté que du coût de la vie et que la répercussion de l'augmentation des loyers avec l'ONF n'a pas été effectuée dans la redevance.

Par contre nous n'avons pas pu faire rétablir les 2% de remise en cas de paiement anticipé de toute la redevance avant la fin 2009.

L'amélioration par fractionnement des conditions de règlements n'a pas été retenue pour cette année, nous en discuterons avec la SOCNAT pour l'année 2011.

4. Compte rendu de notre Assemblée générale du 10 août 2009 : les points forts :

- Û 76 présents et 80 pouvoirs, soit 156 présents ou représentés, ce qui traduit votre forte mobilisation et votre intérêt dans nos actions ;
- Û Rapport moral sur les trois principaux points de l'époque : négociation sur le Cahier des Charges et rapprochement avec les deux autres associations (le Syndicat et les Amis Allemands), et discussion sur la suspension des procédures en cours ;
- Û Rapport financier, traduisant une amélioration de nos finances du fait essentiellement que les deux procédures en cours sont pour l'instant suspendues et qu'il n'y a pas eu naturellement de nouvelles procédures engagées ;
- Û Vote sur le principe de l'entrée au sein de l'APB des deux autres associations sus mentionnées avec deux vice-présidents en charge chacun des actions qui leurs sont spécifiques ;
- Û Renouvellement du CA et appel à candidature dans la salle ; se présentent : Danièle ESCAILLE, Daniel MOREAU, Alain CORDIER, Roger BOURLET, Francis BERRURYER ; se représentent : Bernadette HUPE, Marie-Jeanne POCQUEREAU, Richard TRAVERSO, Jean-Pierre VESTE et Christian SIMON ; toutes et tous élus ou réélus.
- Û **Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.**

5. Le nouveau Conseil d'administration : le CA du 20 août 2009 a :

Û Procédé à l'élection du bureau :

- Président : Christian SIMON
- Vice- Présidents : Jocelyne BREANT (en charge des relations avec le CHM et la SOCNAT) et Hubert RETIF (en charge du site WEB)
- Trésorière : Brigitte CIRLA
- Vice-Trésorier : Richard TRAVERSO
- Secrétaire : Jeannie VADEE
- Vice- Présidentes : Sophie CAHN et Bernadette HUPE

Û Créé des Commissions :

- Ecologie, environnement et qualité des aménagements des parcelles et bungalows (**nouveauté**) : Marie-Jeanne POCQUEREAU et Francis BERRURYER ;
- Relations avec le CHM : Jocelyne BREANT et Roger BOURLET ;
- Relations avec les clubs : Roger BOURLET et Daniel MOREAU ;
- Communication : Josiane FARAUT, Danièle ESCAILLE, Marie-Jeanne POCQUEREAU, Alain CORDIER ;
- Actions sportives et culturelles : Sophie CAHN, Danièle ESCAILLE, Roger BOURLET, Daniel MOREAU

6. Infos FFN :

- Û Je vous informe que lors d'une Assemblée générale extraordinaire de la FFN, celle-ci a modifié ses statuts pour, entre autres choses, permettre aux SNCA (Structures Naturistes Commerciales Agréées) de revenir dans le cadre de la FFN et donc pour permettre au CHM, qui était sorti de ONE depuis la mi-juillet, de pouvoir, sous conditions, vendre pour la saison 2010 des licences FFN.
- Û Jusqu'à 2009 nos cotisations étaient de 25 € et nous revendions les timbres FFN au prix coûtant + le coût administratif de traitement (17 €).
- Û Or dorénavant la FFN nous vendra les timbres 12 € et nous avons été obligés de nous concerter (CSBCA, ANACA et APB) quant au prix de vente des licences FFN, afin de l'uniformiser au sein du CHM.
- Û En conséquence le bureau de l'APB a pris les dispositions suivantes pour éviter tout conflit avec les autres associations, et en accord avec celles-ci, le tarif des licences étant unifié :
 - Timbre FFN : 22 € et 40 € couple
 - L'Adhésion à l'APB passe de 25 € à 15 €

Cette décision devra être ratifiée par notre prochaine AGO, et fera l'objet d'une discussion collective lors de l'été prochain.

7. Vie au CHM :

- Û Nettoyage des parcelles : il est en cours. Californie, Caraïbes et Floride ont été nettoyés. Une équipe avec un responsable efficace semble respecter d'avantage les plantations et l'environnement.
- Û Été 2010 : comme cela a été décidé au CA du 20 août dernier, nous devons développer notre **proposition en tant « qu'association naturiste »**. Pour cela je vous propose les axes suivants d'animations, à compléter et modifier en fonction de vos idées à faire parvenir à Roger BOURLET et Daniel MOREAU qui ont en charge les animations de notre association :
(csbchm@laposte.net et roger.bourlet0446@orange.fr) :
 - un rallye pédestre dans le CHM (une demi-journée avec 20 questions)
 - un triathlon par famille (natation, tir à l'arc et course à pieds)
avec si possible 2 ou 3 générations pour ces deux premières animations
 - en accord avec le CRAFFN une thématique pour un ou deux ateliers sur « la biodiversité » (alimentation, forêt et eau)
 - nettoyage plage en concertation avec les deux autres associations (CSBCA et ANACA)
 - un barbecue de l'amitié avec une cuvée spéciale de Bordeaux en raison du 60^e anniversaire de la FFN et du CHM. Si certains possèdent des photos montrant l'évolution du Centre, elles seront les bienvenues. Un concours pourra être mis en place.
 - et toujours naturellement notre sortie annuelle

8. AG et réunion info de l'APB : les dates vous seront communiquées ultérieurement (courrier de printemps) mais vous pouvez dores et déjà noter que :

- la réunion info se tiendra dans la semaine du 19 juillet
- notre AG la semaine du 9 août

Encore meilleurs vœux et au plaisir de se retrouver,
Amitiés naturistes.

Pour le CA de l'APB,

C. SIMON, Président